

La Gazette en Yvelines

POISSY

Karl Olive et son chauffeur accusés d'avoir provoqué un accident à cause d'un gyrophare illégal

Faits divers page 10

Poissy, Mantes, Conflans... Un second tour de municipales plein de surprises



Dossier page 2

Entre la réélection de Sandrine Berno dos Santos face à Karl Olive, la surprise Adama Gaye qui déloge Raphaël Cognet et l'alliance derrière Raphaël Prats qui met fin au règne de Laurent Brosse, la Vallée de Seine a connu une soirée pleine de rebondissements lors du second tour des élections municipales, le dimanche 22 mars. Récit d'un scrutin complètement fou qui redessine le visage de notre territoire.



LES MUREAUX
Damien Vignier succède à François Garay

Actu page 3

■ VALLEE DE SEINE
Des initiations au secourisme dans quatre piscines du territoire Page 6

■ LES MUREAUX
Une après-midi de sensibilisation à la maladie de Parkinson Page 4

■ ANDRESY
Ce faux courrier a induit les habitants en erreur Page 8

■ CONFLANS-SAINTE-HONORINE
Un faux gendarme en cavale arrêté Page 10

■ VOLLEY-BALL
Elite : Coup d'arrêt pour le CAJVB Page 12

■ VERNOUILLET
Une programmation gratuite et accessible à tous pour la 5ème édition du festival *Musiklassik* Page 14

VALLEE DE SEINE
Protoxyde d'azote : la communauté urbaine s'engage pour le recyclage des bonbonnes

Actu page 8



BUCHELAY
Dans un mois, cette enseigne de Mon Beau Buchelay fermera ses portes

Actu page 6



FOOTBALL
R1 : Le FC Mantois poursuit sa chute... pendant que l'OFCLes Mureaux remonte

Sport page 12



Vous êtes entrepreneur, commerçant, artisan
vous désirez passer votre publicité dans notre journal ?

Faites appel à nous !

pub@lagazette-yvelines.fr

De Poissy à Mantes en passant par Conflans, un second tour de municipales plein de surprises

POISSY

Karl Olive échoue à reprendre la mairie, Sandrine Berno dos Santos réélue

À la surprise générale, la maire sortante Sandrine Berno dos Santos a remporté l'élection municipale pisciacaïse au nez et à la barbe de l'ancien édile Karl Olive. Avec 54%, elle a bénéficié des voix de la gauche pour barrer la route à un retour de son ancien mentor.

■ MAXIME MOERLAND

Les vivats et les cris de joie sont audibles depuis le parvis de l'hôtel de ville de Poissy, à 22h ce dimanche 22 mars. Entourée de ses soutiens, Sandrine Berno dos Santos savoure : la maire sortante a déjoué les pronostics lors de ce second tour des élections municipales, coiffant Karl Olive au poteau en remportant 54% des suffrages exprimés. « C'est une joie immense », déclare-t-elle entre deux embrassades après avoir proclamé officiellement sa victoire. Surtout que la semaine dernière, on était 10 points derrière ! »

À quelques centaines de mètres de là, l'ambiance est toute autre. Rassemblés dans sa permanence pleine à craquer, les partisans de l'ancien maire se rendent peu à peu à l'évidence, alors que les résultats des bureaux de vote tombent au compte-goutte : bien que tout le monde le voyait favori, Karl Olive

échoue à reprendre la mairie à son ancienne première adjointe.

Qu'est-ce qui a bien pu permettre un tel retournement de situation ? Pour le candidat perdant, l'explication est claire. « Ce soir, c'est la gauche qui fait perdre la ville de Poissy, lance-t-il au micro devant une foule désabusée, avant de revenir sur la campagne houleuse qui a opposé les deux candidats. Cette élection n'a pas été un débat de projet. Elle a trop souvent été une campagne faite d'attaques, de caricatures, par-

fois d'humiliations ». Le député a notamment fait référence aux tirs de mortiers dont il avait été la cible lors d'un déplacement de campagne, le 14 février dernier dans le quartier Racine, allant jusqu'à proférer de lourdes accusations. « Je vous le dis ici avec gravité, vous apprendrez que celles et ceux qui sont auteurs de ces tirs de mortiers sont des proches de celle qui a remporté l'élection ce soir ».

Nul doute que cette campagne électorale laissera des traces. Elle laisse en tout cas présager un rapport de force houleux lors des prochains conseils municipaux. « Nous resterons vigilants sur chaque décision, chaque engagement, chaque promesse », prévient le futur conseiller municipal d'opposition. ■



Sandrine Berno dos Santos est arrivée en tête dans 16 bureaux de vote sur 27.



LA GAZETTE YVELINES

MANTES-LA-JOLIE

Adama Gaye crée l'exploit et s'impose face à Raphaël Cognet

Arrivé largement en tête une semaine plus tôt, le maire sortant a été terrassé lors du second tour des élections municipales à Mantes-la-Jolie. Le candidat se revendiquant apolitique a pu bénéficier d'un incroyable report de voix et de la mobilisation du Val-Fourré pour récolter 54,16% des suffrages.



DR

Adama Gaye a écrit l'histoire de Mantes-la-Jolie ce dimanche 22 mars.

Il l'a fait ! Adama Gaye est le nouveau maire de Mantes-la-Jolie, après avoir battu l'édile sortant Raphaël Cognet lors du second tour des élections municipales, le dimanche 22 mars. Arrivé en seconde position lors du premier tour (25%), le candidat sans étiquette a pulvérisé les attentes et écrit l'histoire en ralliant 54,16% des électeurs mantais à sa cause. « Cette victoire, c'est celle de la jeunesse mantaise. Cette victoire, c'est celle du vivre ensemble ! » a-t-il déclaré, triomphant

à l'étage de l'hôtel de ville, dans une ambiance survoltée. Un score qui s'explique par une mobilisation sans précédent du Val-Fourré, quartier dont il est originaire, mais aussi d'un report de voix favorable suite au retrait d'Arnaud Dalbis, troisième au premier tour avec 19,45%, et au renfort de la liste de Kanza Sakat (12,88%). Ce novice en politique de 34 ans devrait prendre officiellement ses fonctions ce samedi 28 mars lors du conseil municipal d'installation. ■

jours à l'appel, il fait enfin son apparition et prend le micro pour annoncer ce qui se dessinait déjà depuis plusieurs minutes. Humble dans la défaite, le désormais ex-édile félicite le vainqueur. « À chaque élection, on sait qu'on est sur un siège éjectable » reconnaît Laurent Brosse, qui pourrait ne pas siéger dans l'opposition puisqu'il a d'ores et déjà annoncé se consacrer à des « nouveaux horizons plus personnels ».

De son côté, le futur maire peut enfin laisser éclater sa joie et se

permettre une coupe de cidre. « Ma première pensée va aux agents des services de la ville et à nos partenaires culturels et éducatifs qui vont pouvoir reprendre leur souffle. L'humilité sera la marque de demain » annonce Raphaël Prats. Pour les sept prochaines années, l'alliance a promis de rendre Conflans-Sainte-Honorine, « une ville plus sûre, plus verte et plus solidaire ». Autre défi que cette amitié de circonstance devra relever : rester unie pour que l'ambiance au sein du conseil municipal reste au beau fixe. ■



LA GAZETTE YVELINES

12 ans après, la Gauche revient au pouvoir à Conflans-Sainte-Honorine grâce à Raphaël Prats (au centre).

CONFLANS-SAINT-HONORINE

L'alliance autour de Raphaël Prats éjecte Laurent Brosse de la mairie

Durant l'entre-deux-tours, Raphaël Prats avait réuni sous sa bannière les deux autres têtes de liste Aurore Ambert et Alexandre Garcia avec un objectif en tête : battre le maire sortant conflanais Laurent Brosse. Un pari gagnant le soir du 22 mars : il est élu avec 47,62% des voix.

■ AURELIEN BAYARD

Michel Rocard, Jean-Paul Huchon, Philippe Esnol, pendant plus de 35 ans la cité batelière fut un laboratoire du Parti socialiste. Mais depuis 12 ans, c'est l'ancien chouchou de Valérie Pécresse, Laurent Brosse, qui avait confisqué les clefs de l'hôtel de ville conflanais, avec notamment une élection dès le premier tour en 2014. Et au soir du 15 mars, l'élus semblait bien parti pour faire la passe de trois en arrivant en tête avec 33,18% des suffrages exprimés. Sauf que voilà, une alliance improbable s'est dessinée durant l'entre-deux-tours, « un

mariage de la carpe et du lapin » selon le maire sortant.

Il est vrai que voir la tête de liste de Conflans Naturellement, Raphaël Prats, s'allier avec le socialiste Alexandre Garcia et la macroniste Aurore Ambert en a surpris plus d'un, à commencer par certains de leurs colistiers respectifs. Un pari risqué, car si arithmétiquement le score cumulé de tout ce petit monde dépassait ainsi Laurent Brosse, les élections se soucient rarement des règles mathématiques. Mais le résul-

tat est là : Raphaël Prats s'empare bel et bien de la mairie avec 47,62% des voix, devant le maire sortant (43,02%) et Emmanuelle Fortin (RN, 9,35%).

La victoire a commencé à se dessiner aux alentours de 21h40, après le dépouillement total des deux bureaux de vote de l'hôtel de ville. Le candidat de Conflans Naturellement compte déjà 175 bulletins d'avance. « Ce n'est pas fini » prévient-il, un brin superstitieux. La tension est palpable mais pendant ce temps-là, Laurent Brosse reste retransché dans son bureau, dans sa citadelle plus vraiment impenable.

C'est lui qui met fin au suspense une petite heure plus tard. Alors que le bureau de vote n°18 manque tou-



LES MUREAUX

Damien Vignier succède à François Garay

L'adjoint à la santé l'a emporté haut la main face à Souad Ammouri Mostafi avec 63,57% des voix. Il prend ainsi la succession de François Garay à la mairie des Mureaux, une première depuis 25 ans.

■ AURELIEN BAYARD



Le père de Damien Vignier fut également conseiller municipal aux Mureaux.

Depuis 2001, aucun nouveau nom de maire n'a été ajouté sur le panneau présent dans l'hôtel de ville des Mureaux. Mais ce temps est désormais révolu puisque François Garay a enfin un successeur. En effet, lors du second tour des élections municipales 2026, qui a eu lieu le 22 mars, Damien Vignier a récolté plus de 63,57% des suffrages exprimés, battant sans

conteste Souad Ammouri Mostafi. L'adjoint au sport et à la santé remporte ainsi un marathon, lui qui a démarré sa campagne électorale il y a de cela un an.

« J'ai peut-être forcé le destin en me déclarant tôt car je ne pense pas être le poulain de François Garay de base » nous confiait le futur maire muriautin la semaine dernière. Mais

fort d'une campagne « humaine avec de belles valeurs », de l'adoucissement de la députée de la 8^e circonscription Dieynaba Diop ainsi que du futur ex-édile, Damien Vignier n'a quasiment pas tremblé.

Il y eut toutefois des doutes lors des premiers dépouillements où l'écart avec la première adjointe de la mandature 2020-2026 n'était pas aussi marqué. En cause, le ralliement de Papa Waly Danfakah avec la liste Les Mureaux le cœur en mouvement alors que celui-ci semblait déjà négocier avec les deux autres listes. Cependant, cela n'avait pas empêché les listes de Souad Ammouri Mostafi et d'Ali Mohammad de fusionner et de tout donner durant la dernière ligne droite, notamment grâce à l'appui du député européen originaire de Chanteloup-les-Vignes Mounir Satouri.

Quid de l'ambiance au sein du conseil municipal d'installation qui interviendra entre le 27 et le 29 mars ? La seule consigne de François Garay durant ces élections municipales était de ne pas voir son ancienne majorité se déchirer. L'entre-deux-tours a vu ce conseil avisé être respecté. De bon augure pour l'avenir ? ■

LES MUREAUX LE CŒUR EN MOUVEMENT

ACHERES

François Dazelle élu dans un fauteuil

Le premier adjoint de Marc Honoré a été logiquement élu maire d'Achères (48,54%) lors du second tour des élections municipales du 22 mars, devant Louis-Armand Virey (28,66%) et Carlos Lopes (22,80%), qui ne sont pas parvenus à un accord d'union au second tour.

Pas de surprise à Achères : la majorité sortante garde la main sur l'hôtel de ville. Comme au premier tour une semaine plus tôt, François Dazelle est arrivé en tête des suffrages lors de ces élections municipales. Il succède ainsi à Marc Honoré, dont il est le premier adjoint, en récoltant 48,54% des voix pour devenir le prochain maire de la commune. En deuxième position de ce second tour,

on retrouve Louis-Armand Virey (28,66%), qui gagne une place par rapport au tour précédent : en effet, Carlos Lopes (22,80%) est relégué à la troisième place après l'échec des tractations entre les deux candidats lors de l'entre-deux-tours. François Dazelle sera officiellement élu maire lors du conseil municipal d'installation, qui aura lieu ce samedi à l'espace Boris Vian d'Achères. ■



François Dazelle succède à Marc Honoré en tant que maire d'Achères.

FACEBOOK UNIS POUR ACHÈRES 2026

MANTES-LA-VILLE

Sami Damergy réélu sans trembler pour un deuxième mandat

Le maire sortant a été conforté par les Mantevillois : il l'emporte largement au second tour des élections municipales (65%) devant le candidat du Rassemblement National, Cyril Nauth.

Les résultats de ce second tour des élections municipales ont confirmé la tendance qui se déga-

geait, à Mantes-la-Ville : le maire sortant Sami Damergy a été largement réélu pour un deuxième

mandat le dimanche 22 mars, avec 65,66% des voix. Comme en 2020, il s'impose face à l'ancien maire d'extrême droite, Cyril Nauth, qui affiche un score de 34,19%. Soit 10 points de moins qu'il y a 6 ans pour le Rassemblement National, qui espérait reprendre la mairie après l'avoir conquise en 2014. « Mantevilloises, Mantevillois, chers habitants, merci pour vos messages, mais surtout merci pour votre force, votre présence, votre confiance, votre soutien ! » a déclaré Sami Damergy sur ses réseaux sociaux le lendemain de sa réélection. Cette victoire, c'est la vôtre ! »

Si la victoire du maire sortant ne faisait que peu de doutes après le score important réalisé au premier tour, le retrait de Nazim Bekhti, candidat arrivé en troisième position le dimanche 15 mars, a participé à cette victoire écrasante... mais empêche la gauche d'être représentée au conseil municipal malgré le bon score réalisé au premier tour. Ce qui n'a pas été du goût des partis soutenant Nazim Bekhti, dont La France Insoumise, le Parti Socialiste et le Parti Communiste Français, qui souhaitaient le voir se maintenir au second tour. ■

ARCHIVES/LA GAZETTE YVELINES



Sami Damergy résiste au retour du Rassemblement National et repart pour un deuxième mandat à Mantes-la-Ville.

VERNEUIL-SUR-SEINE

Fabien Aufrechter repart pour un second mandat

Le maire vernolien a profité de la division de ses opposants pour conserver son fauteuil, à l'occasion du second tour des élections municipales le dimanche 22 mars.

Arrivé largement en tête le 15 mars dernier avec 48,28% des voix, c'est avec une certaine sérénité que Fabien Aufrechter, maire de Verneuil-sur-Seine, a abordé le second tour des élections municipales dans son fief. D'autant plus que ses deux poursuivants que sont Blaise François-Dainville et Georges-Édouard Bacle, qui ont respectivement récolté 38,59% et 13,13% des suffrages exprimés, ne sont pas parvenus à un accord pour faire front com-

mun face au maire sortant. C'est alors sans surprise que Fabien Aufrechter a été réélu pour poursuivre sa mission avec 52,30% des voix. Son premier poursuivant de la liste Verneuil au cœur voit lui aussi son score augmenter avec 40,13%, contrairement à Verneuil Rassemblé qui n'a convaincu que 7,57% des votants. « Merci aux Vernoliennes et aux Vernoliens pour leur confiance », a déclaré l'élu sur ses réseaux sociaux après la proclamation des résultats. ■



Le maire sortant a convaincu plus d'un électeur sur deux lors du second tour.

NATURELLEMENT VERNEUIL

VILLENNES-SUR-SEINE

Marie-Agnès Bouyssou s'empare de la mairie

La première adjointe de Jean-Pierre Laigneau a réussi son pari : en récoltant 46,69% des suffrages exprimés au second tour des élections municipales, elle devance Pierre-François Degand et Ludovic Fort pour devenir la nouvelle maire de Villennes-sur-Seine.

La scène du 12 juin dernier était-elle prémonitoire ? Rappelez-vous : ce jour-là, Marie-Agnès Bouyssou, alors première adjointe, rentrait dans la salle du conseil municipal sous les applaudissements du public alors que Jean-Pierre Laigneau s'apprêtait à lui retirer ses délégations en raison de ses ambitions municipales. 9 mois plus tard, elle succède finalement au maire sortant en s'imposant avec 46,69% des voix lors de ce second tour des

élections municipales à Villennes-sur-Seine. La hiérarchie du premier tour a été respectée : derrière elle, on retrouve le conseiller municipal d'opposition Pierre-François Degand avec 38,40%, puis Ludovic Fort en dernière place avec 14,91%, et ce malgré le ralliement de Jean-Pierre Laigneau. Ce dernier s'était en effet retiré de la course pendant l'entre-deux-tours après avoir récolté 12,59% des voix le 15 mars dernier. ■



Marie-Agnès Bouyssou est arrivée en tête lors des deux tours de ces élections municipales.

ANDRÉSY

Avec Jean-Pierre Dos Santos, la droite est de retour à l'hôtel de ville

La tête de liste d'Ouverture à Andrézy est arrivée en tête du scrutin municipal avec 41,94% des voix à Andrézy, devant Michel Près (30,51%), le maire sortant Lionel Wastl (18,69%) et Thierry Jouaneaud (8,86%).

La parenthèse écolo est terminée du côté d'Andrézy. Élu en 2020, le maire sortant Lionel Wastl n'a

pas convaincu les habitants de lui accorder une seconde fois leur confiance. Il se place troisième



Jean-Pierre Dos Santos a gagné 10 points entre le premier et le second tour.

ORGEVAL

Sophie Clerc devient la première femme maire de l'histoire de la commune

La tête de liste de Orgeval à cœur succède à Hervé Charnallet, en récoltant 55,82% des suffrages face à Armande Le Pellec (44,18%).

Elle a transformé l'essai : après avoir créé la surprise le dimanche 15 mars en arrivant en tête du premier tour des élections municipales à Orgeval, Sophie Clerc a été élue maire de la commune lors du second tour, une semaine plus tard. Avec 55,82% des voix, elle devance Armande Le Pellec et sa liste Vivre Orgeval, qui n'a convaincu que 44,18% des électeurs. « *Le 22 Mars 2026, Orgeval a ouvert les yeux !* s'est-elle enthousiasmée après sa victoire. *On ne vous promet pas tout, on vous promet de vous donner le meilleur de nous, pour vous, dans tout* ».

Sophie Clerc devient de fait la première femme à endosser le rôle de maire à Orgeval. Elle prend la succession de Hervé Charnallet, bon dernier à l'issue du premier tour avec 19,62%, et qui a préféré jeter l'éponge « *dans un souci de responsabilité et afin de préserver l'avenir de la commune* ». ■

lors de ce second tour des élections municipales avec 18,69%, perdant 5 points par rapport au premier tour.

Un report des voix très favorable

Il termine devant Thierry Jouaneaud qui, lui, a vu son score fondre de moitié, passant de 19,03% à 8,86%. Le report de voix a profité à Michel Près (30,51%), et surtout Jean-Pierre Dos Santos qui, avec 41,94% des suffrages exprimés (contre 29,93% au premier tour), va devenir le nouveau maire de la commune.

Soutenu par les ténors des Républicains yvelinois comme la sénatrice et ancienne maire d'Aubergenville Sophie Primas, le président des LR78 Othman Nasrou et la présidente de la Région Île-de-France Valérie Pécresse, il fait rebasculer la ville à droite, comme de 2001 à 2020, et promet d'« *améliorer le cadre de vie* », de « *renforcer la sécurité de chacun* », et de « *garantir la transparence* » dans les décisions et la gestion des finances. ■

CARRIERES-SOUS-POISSY

Un troisième mandat pour Eddie Aït

Comme au premier tour des élections municipales, l'édile carriérois est arrivé en tête des suffrages, devançant une nouvelle fois Farid Lounis et Christophe Delrieu.



Eddie Aït poursuit son aventure à la tête de la mairie de Carrières-sous-Poissy.

Cette fois-ci, Eddie Aït pourra enchaîner un deuxième mandat de suite. Le maire sortant a transformé l'essai le 22 mars, à l'occasion du deuxième tour des élections municipales. Après un premier tour où sa liste Agir pour Carrières était en tête avec 44%, il a augmenté son score des près de 4 points (47,75%) pour s'imposer face à Farid Lounis (33,75%) et Christophe Delrieu (18,50%). « *Ce soir, c'est la victoire de la clarté et du sérieux sur le désordre. Je remercie*

du fond du cœur les Carriéroises et les Carriérois qui nous ont renouvelé leur confiance. Nous serons les élus de tous les quartiers et de tous les habitants, sans exception, pour faire de Carrières une ville solidaire, durable et dynamique » a déclaré Eddie Aït. Grâce à ce succès, son équipe comptera désormais 26 élus sur les 35 sièges que comprend le conseil municipal. Par ailleurs, elle a obtenu 4 conseillers communautaires au sein de GPSEO sur les 5 attribués à la commune. ■

AUBERGENVILLE

Virginie Meunier succède à Gilles Lécole

La première adjointe aubergenvilloise, soutenue par le maire sortant, a remporté les élections municipales avec 57,31% des suffrages exprimés, devant Thierry Montangerand.

Ces élections municipales de 2026 sont une victoire pour la majorité sortante à Aubergenville. Le maire Gilles Lécole, qui n'a pas souhaité briguer de second mandat, avait fait le choix d'adoubier sa première adjointe en vue du scrutin. Un choix qui s'est avéré payant : comme au premier tour une semaine plus tôt, Virginie Meunier est arrivée en tête le dimanche 22 mars avec 57,31% des voix, devant l'ancien maire Thierry Montange-

rand (42,69%). « *Cette large avance est avant tout le signe d'une confiance forte des Aubergenvilloises et des Aubergenvillois envers notre équipe et notre projet*, a déclaré la tête de liste de Nous sommes Aubergenville sur ses réseaux sociaux après l'annonce des résultats. *Nous allons nous mettre au travail, avec sérieux, humilité et détermination. Nous allons nous retrousser les manches pour être à la hauteur de la confiance que vous nous avez accordée* ». ■



« *Je suis très heureuse de voir que la dynamique s'est amplifiée au second tour* », a-t-elle déclaré après son élection.



EPONE

Emmanuel Bolle renverse Ivica Jovic

Alors qu'il était arrivé en deuxième position le soir du premier tour, Emmanuel Bolle a su inverser la tendance à Épône et l'emporter face à Ivica Jovic le 22 mars.

Une quarantaine de voix, voilà à quoi s'est jouée l'élection municipale 2026 à Épône. Au premier tour, c'était le maire sortant Ivica Jovic qui pouvait se targuer de cette avance lorsqu'il a récolté 48,38% des suffrages exprimés, Emmanuel Bolle le talonnant avec 46,68%. Toutefois, c'est à la fin du bal qu'on paye les musiciens, et celui qui fut arrivé deuxième une semaine auparavant a renversé la vapeur le soir du 22

mars. Cette fois-ci, la liste Épône au cœur est arrivée en tête devant Dynamic Épône avec un score de 50,72%, soit une différence de 42 bulletins entre les deux candidats. Le futur maire Emmanuel Bolle a attribué cela à la mobilisation des abstentionnistes durant l'entre-deux-tours. En effet, la participation est passée de 60,04% à 63,71%, soit 230 personnes en plus qui se sont rendues aux urnes. ■



Le vainqueur Emmanuel Bolle a attribué sa victoire à la mobilisation des abstentionnistes.

HARGEVILLE

Les habitants choisissent Alexandre Lecointe

Le petit village yvelinois a rendu son verdict le 22 mars, lors des élections municipales 2026 : c'est Alexandre Lecointe qui remporte son duel face à Catherine Barlet-Garnier.

Hargeville avait surpris le microcosme yvelinois durant les élections municipales 2026. En effet, dans ce village d'environ 400 âmes, trois listes s'étaient lancées à la conquête de l'hôtel de ville, dont le maire sortant Jean-Michel Voyer.

À l'issue du premier tour, elles avaient toutes dépassées les 10% et pouvaient prétendre au scrutin du 22 mars. Cependant, Jean-Michel Voyer, arrivé en troisième position, avait décidé de jeter l'éponge, laissant la place à un duel Alexandre Lecointe-Catherine Barlet-Garnier.

C'est finalement le premier cité qui a été élu grâce à 51,72% des suffrages exprimés alors qu'il était arrivé deuxième une semaine auparavant. Cela correspond à un écart de 8 voix, sachant que le taux de participation atteint 75,40% (236 votants sur les 313 inscrits). La nouvelle majorité municipale comptera 9 sièges sur 11. ■

ISSOU

Julien Petit est le nouveau maire de la commune

Julien Petit est sorti vainqueur de la triangulaire à Issou le 22 mars. Il prendra donc prochainement la place qu'occupait Lionel Giraud lors du conseil municipal d'installation.



57,89% des inscrits sont allés voter lors du second tour des élections municipales.

Grande victoire pour Julien Petit. La tête de liste d'Issou tout commence a remporté le second tour des élections municipales 2026 le 22 mars face à Denis Gallé et Lionel Giraud. Il a convaincu 43,95% des électeurs à glisser un bulletin dans l'urne pour lui. Ses deux autres challengers récoltent respectivement 30,40% et 25,65%. Alors qu'il espérait une remontada, Lionel Giraud a même perdu une trentaine de voix, à l'instar d'autres maires arrivés en

troisième position le soir du premier tour. Il a tout de même obtenu trois sièges dans l'opposition municipale.

« Une nouvelle page s'ouvre pour Issou. Et cette page, elle commence avec vous. Celles et ceux qui nous ont soutenus, mais aussi celles et ceux qui ont fait un autre choix. À partir d'aujourd'hui, nous serons au travail pour tout le monde, avec tout le monde » a réagi sur les réseaux sociaux de sa liste le futur maire. ■

INDISCRETS

Il est peu dire que l'annonce du ralliement de Papa Waly Danfakha à Damien Vignier a fait grincer des dents, aux Mureaux : nombreux sont les électeurs ayant manifesté leur sentiment de s'être fait flouer par cet accord réalisé en catimini pendant l'entre-deux-tours. Parmi les réactions à cette union, l'une a attiré notre attention : une chanson générée par intelligence artificielle et pourtant plus vraie que nature, publiée sur Facebook dans laquelle un Muriautin fait part de sa déception suite à ce qu'il appelle être une « trahison ». Rien de tel que la musique pour faire passer des messages. ■

L'alliance entre les listes de gauche menées par Raphaël Prats et Alexandre Garcia avec la macroniste Aurore Ambert n'a pas été du goût de tout le monde, à Conflans-Sainte-Honorine. Si elle a permis de déloger le maire sortant Laurent Brosse, celle-ci a été dénoncée par la section conflanaise du Parti Communiste Français mais aussi par La France Insoumise pendant l'entre-deux-tours. « Cette alliance brouille les repères et affaiblit la confiance envers la gauche, qui a plus que jamais aujourd'hui besoin de clarté et de cohérence pour rassembler, peut-on lire dans un communiqué signé par Nicole Pradier, responsable de la section PCF de Conflans, et par Johanna Vinsot, cheffe de file PCF de la liste Mieux Vivre Conflans. Dans ce contexte, les colistières et colistiers communistes de la liste Mieux Vivre Conflans, au nombre de huit, se retirent de cette liste et condamnent cette alliance ». Ils ne siégeront donc pas dans la majorité municipale. ■

« Stop aux méthodes de voyous et à l'homophobie ! » À l'occasion du premier tour des élections municipales, le dimanche 15 mars, le maire de Carrières-sous-Poissy a été victime d'insultes homophobes : sur une story publiée sur le réseau social Snapchat, on aperçoit des individus à scooter en incitant d'autres à aller voter, avant de lire sur la story suivante, « Votez tous Farid faut même pas ce dep il repasse ». « La Ville n'appartient pas aux délinquants et une élection ne se gagne pas à coup d'intimidations ou de pressions dans les quartiers, a dénoncé l'édile sur son compte Facebook. La vidéo issue de réseaux sociaux (Snapchat) montre clairement l'intimidation en cours et les insultes proférées. D'autres captures sont disponibles et font d'ores et déjà l'objet d'une transmission aux services de police. Nous laissons la justice faire son travail sur l'origine de ces comptes, mais le message est clair : la haine ne passera pas ». ■

Certains électeurs savent faire preuve de créativité en période électorale. Nouvel exemple du côté de Poissy. Lors du dépouillement du second tour, on a pu apercevoir des bulletins pour le moins particuliers sur plusieurs tables du bureau de vote situé à l'hôtel de ville : des « faire-parts de mariage » invitant à l'union entre Karl Olive et Sandrine Berno dos Santos, le dimanche 22 mars à la mairie de Poissy. « Il y en a qui ont du temps à perdre », a lâché une Sandrine Berno dos Santos, peu amusée par la supercherie. Il faut dire qu'ils ont mis le paquet : au moins quatre faire-parts ont été dépouillés dans le seul bureau de vote de l'hôtel de ville. ■

HARDRICOURT

Alexandre Louis remporte la triangulaire

Lors du second tour des élections municipales 2026, le conseiller municipal délégué au développement économique faisait face à Stephan Noiran et à Angélique Montero-Mendez. C'est lui qui a réussi à sortir son épingle du jeu avec 45,50% des voix.

C'était un scénario cocasse que nous avait offert le week-end du 15 mars. En effet, à l'issue du scrutin du premier tour, Alexandre Louis et Stephan Noiran avaient récolté tous les deux 38,89% des voix tandis que la protégée du maire sortant Yann Scotte, Angélique Montero-Mendez, n'en comptait que 22,22%. Aucune fusion n'ayant eu lieu durant l'entre-deux-tours, les Hardricourtoises et Hardricourtois devaient à nouveau départager ces trois listes. Finalement, les électeurs d'Angélique Mon-

tero-Mendez se sont rabattus sur le conseiller municipal délégué au développement économique. En effet, elle a vu son score tomber à 14,90% tandis qu'Alexandre Louis est passé à 45,50%. Un résultat suffisant pour écarter le propriétaire du château d'Hardricourt (39,60% des suffrages exprimés) de la course à la mairie. De conseiller municipal d'opposition à maire, en passant par conseiller municipal tout court, Alexandre Louis aura donc occupé toutes les fonctions de la municipalité hardricourtoise. ■



Le conseiller municipal délégué au développement économique avait récolté le même nombre de voix que Stephan Noiran lors du premier tour.

BUCHELAY

Dans un mois, cette enseigne de Mon Beau Buchelay fermera ses portes

La prochaine liquidation judiciaire d'Alinéa a des conséquences sur notre territoire. L'enseigne d'ameublement est présente dans le centre commercial Mon Beau Buchelay et verra donc son magasin fermer fin avril.

■ AURELIEN BAYARD

Dès qu'on rentre dans le magasin Alinéa de Mon Beau Buchelay, les promos s'affichent en gros, annonçant directement la couleur : « *Déstockage, -50% sur tout* » peut-on lire sur la devanture. La raison est toute simple, l'enseigne fermera ses portes dans un peu plus d'un mois. Ce n'est pas la première fois que ce commerce subit des turbulences. Au départ, c'était un Fly, mais en 2014, la marque de décoration connaît une période de soubresaut économique. Afin d'éviter de laisser une vingtaine d'employés sur le carreau, leur patron avait décidé de devenir le premier Alinéa franchisé. Un pari gagnant puisque trois autres magasins du même type verront par la suite le jour, à Beauvais, Creil et dernièrement au Havre.

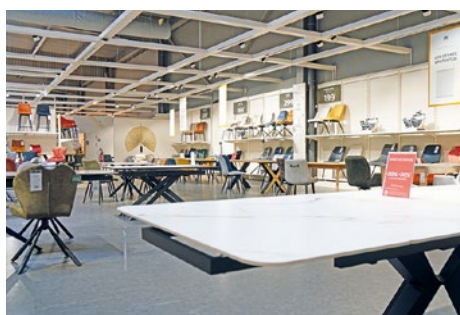
« *Ce ne sont pas nos meilleures années* » nous confie un des collaborateurs du commerce buchelois. Toutefois, les 80000 entrées annuelles

leur permettaient de générer un chiffre d'affaires de 3 millions d'euros HT, « *assez pour être à l'équilibre* ». Mais cette fois-ci, le magasin n'échappera pas à la fermeture car c'est Alinéa même qui va être liquidée. Une lueur d'espoir subsistait en février dernier quand les médias évoquaient un possible repreneur roumain, mais celui-ci s'est vite désengagé du projet, reprochant aux administrateurs judiciaires d'être plus focalisés sur « *l'indemnisation des salariés* » et « *la liquidation des stocks* » qu'autre chose.

Contrairement à Herblay-sur-Seine (Val-d'Oise), les salariés n'ont pas manifesté leur mécontentement. « *On sait que notre patron a fait le maximum* » indique notre source. Elle nous explique qu'il les a directement prévenus de la

situation financière alarmante de l'enseigne d'ameublement. Contrairement aux membres du personnel herblaysien qui auraient été baladés par la direction générale.

Si une trentaine de magasins Alinéa baissera le rideau la semaine prochaine, celui de Mon Beau Buchelay restera ouvert jusqu'à fin avril, le temps d'honorer les dernières commandes. « *On voulait être le plus propre possible car certains délais de livraison étaient de 12 semaines* » explique le salarié buchelois. Pour le moment, les 18 employés effectuent toujours leur travail consciencieusement, tout en scrutant les opportunités d'embauche ailleurs. « *Ils trouveront car ils sont très bien formés* » indique notre source. ■



L'enseigne fermera ses portes fin avril afin d'assurer les dernières commandes.

■ EN BREF

VERNEUIL-SUR-SEINE

Une deuxième session pour les « Rendez-vous du dialogue citoyen »

Dans la continuité de sa démarche de dialogue direct avec les habitants, le Département poursuit l'organisation des « Rendez-vous du dialogue citoyen ». Il fera escale à Verneuil-sur-Seine le 2 avril au salon de l'Étrier.



À Poissy, les sujets évoqués étaient la construction du pont d'Achères et le prolongement du tram T13.

Les Rendez-vous du dialogue citoyen sont des rencontres publiques organisées par le Département dans chacun des 21 cantons du territoire afin d'échanger autour des grands projets qui structurent l'aménagement et le quotidien des Yvelinois. Après une première réunion organisée le 18 février à Poissy, l'instance dirigée par Pierre Bédier donne rendez-vous aux habitants du canton de Verneuil-sur-Seine le soir du 2 avril au salon de l'Étrier. Cette rencontre permettra de sensibiliser les habitants autour des enjeux suivants : l'arrivée du RER

EOLE à Villennes-sur-Seine, Verneuil-sur-Seine et Vernouillet, les travaux de rénovation des collèges, le projet de déviation de la RD154, et le projet Cœur Vert de renaturation de la Boucle de Chanteloup. Cette réunion se fera en présence de Pierre Bédier, de Marc Tourelle, conseiller départemental délégué au dialogue citoyen et aux relations avec les usagers ainsi qu'une autre conseillère départementale, Fabienne Devèze. Un compte-rendu public sera par la suite accessible en ligne sur la plateforme <https://dialoguecitoyen.yvelines.fr/>. ■

ARCHIVES / LA GAZETTE EN YVELINES

■ EN BREF

POISSY

Trois jeunes décorés pour leur intervention courageuse lors d'un incendie

Au début du mois de mars, un incendie s'était déclaré dans un appartement situé dans le quartier Saint-Exupéry à Poissy. Trois jeunes garçons avaient alors évacué des habitants avant l'arrivée des pompiers. Ils ont reçu la médaille de la Ville le 18 mars.

Aux grands hommes la patrie reconnaissante. Le 1^{er} mars, des flammes ont jailli d'un appartement se trou-

vant dans le quartier Saint-Exupéry à Poissy. Au total, c'est 6 logements qui avaient été touchés par cet inci-

dent, obligeant trois familles à être déplacées momentanément. Fort heureusement, il n'y a eu aucune victime à déplorer grâce à l'intervention des sapeur-pompiers... mais aussi à trois jeunes du quartier.

En effet, n'attendant pas l'arrivée des soldats du feu, Beni, Simohamed et Yanis ont évacué les locataires afin de les mettre à l'abri. La Mairie a décidé de rendre hommage à cet acte de courage en leur remettant la médaille de la Ville le 18 mars.

« La solidarité n'est pas un simple mot »

« *Dans ces moments où tout peut basculer, certains font le choix d'agir. Leur geste honore toute notre ville et rappelle l'essentiel : à Poissy, la solidarité n'est pas un simple mot, c'est une réalité* » a indiqué l'édile de la cité Saint-Louis, Sandrine Berno dos Santos en leur remettant le précieux sésame. ■



Beni, Simohamed et Yanis « ont fait preuve d'un courage et d'un sang-froid exemplaires » d'après Sandrine Berno dos Santos.

VILLE DE POISSY

VALLEE DE SEINE

Des initiations au secourisme dans quatre piscines du territoire

Au mois d'avril, la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise organise quatre sessions « Se baigner en sécurité » afin d'apprendre les bons gestes aux habitants.

C'est totalement gratuit, et ça peut sauver des vies : quatre piscines communautaires de la Vallée de Seine accueillent, en ce mois d'avril, des sessions « *Se baigner en sécurité* » encadrées par des pompiers volontaires afin d'apprendre les gestes de premier secours et de sensibiliser aux règles de sécurité.

La première date est prévue ce vendredi 3 avril au centre aquatique Aquasport de Mantes-la-Ville, tandis que la deuxième se

déroulera dès le lendemain à la piscine communautaire de Verneuil-sur-Seine. Ensuite, rendez-vous le mardi 21 avril à la piscine Bècheville des Mureaux puis, le 28 avril, à la piscine Saint-Exupéry de Poissy. « *Cette séance a pour objectif de sensibiliser le public aux premiers secours et de donner les bases essentielles pour réagir efficacement en cas d'urgence* » précise la communauté urbaine qui ajoute que plusieurs créneaux sont prévus dans la journée lors de chaque session. ■



Les renseignements et inscriptions s'effectuent auprès de l'accueil de la piscine concernée.

ILLUSTRATION / LA GAZETTE EN YVELINES

MANTES-LA-JOLIE

Une journée pour booster son avenir professionnel

Le mercredi 8 avril, le Parc des Expositions Michel Sevin de Mantes-la-Jolie accueille « La journée des opportunités », forum de l'emploi gratuit et accessible sans inscription.

Co-organisée par la municipalité, France Travail et la Mission Locale du Mantois, « La journée des opportunités » cible aussi bien les étudiants en quête d'un job d'été que les profils en recherche d'alternance ou de reconversion. Ce forum gratuit et accessible sans inscription mobilisera les acteurs locaux le mercredi 8 avril prochain au parc des expositions de l'île Aumône, à Mantes-la-Jolie, pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes... mais pas que. Une vingtaine de secteurs d'activité seront représentés aux côtés, notamment, de l'Armée de l'Air et de l'Espace. Au-delà du recrutement, le public pourra s'initier aux métiers via des démonstrations concrètes, peaufiner son CV lors d'ateliers de coaching ou s'essayer à la réalité virtuelle. Des pôles dédiés à la création d'entreprise et à l'intelligence artificielle complètent ce programme. Pour les personnes rencontrant des difficultés de mobilité, des navettes spécifiques assureront la liaison vers le site. ■



■ EN IMAGE

LIMAY

Le cirque Zavatta s'installe en ville

Sébastien Zavatta et sa troupe font escale à Limay afin de présenter leur nouveau spectacle « The Vegas Tour ». Présent dans la ville depuis le 18 mars rue Lafarge en face du McDonald's, ils ne repartiront que le 29. Plusieurs numéros sont prévus au programme comme le spectaculaire Globe des Motos. Le cascadeur entrera donc dans une sphère avec un deux-roues dans le but d'effectuer le plus de tours possibles. Les représentations se font à 16h le mercredi et le samedi, à 18h le vendredi et le dimanche à 15h. Pour réserver, vous pouvez contacter 06 58 77 49 31 ou aller directement en caisse. ■

LES MUREAUX

Une après-midi de sensibilisation à la maladie de Parkinson

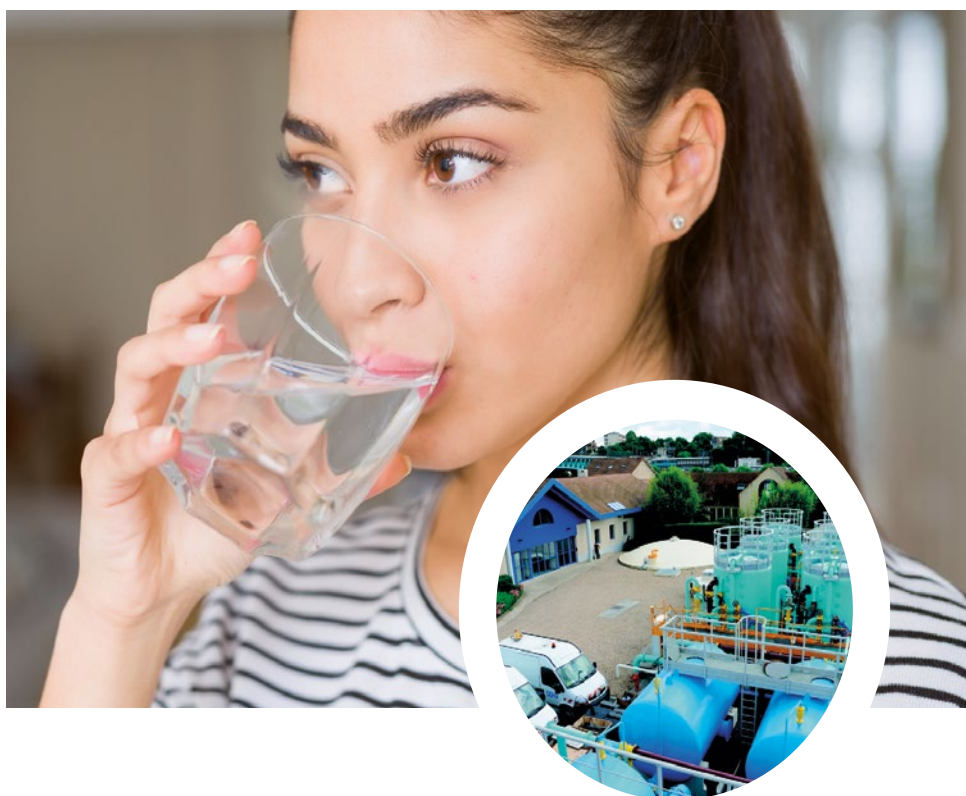
Le samedi 11 avril de 14h à 16h30 à l'espace Simone Veil des Mureaux, la Ville et l'association France Parkinson organisent une opération de sensibilisation sur cette maladie.

L'après-midi du 11 avril sera consacrée à la maladie de Parkinson. Au sein de l'espace Simone Veil, les Muriautines et Muriautins pourront venir s'informer et échanger autour de cette thématique. La Ville et l'Association France Parkinson ont tenu à organiser cette demi-journée afin de mieux faire connaître cette maladie neuro-générative progressive, d'en comprendre les symptômes, les modalités de diagnostic et les prises en charge actuelles.

Plusieurs intervenants spécialisés participeront à cette rencontre : neurologues, neurophysiologues, éducateurs sportifs ainsi que le délégué départemental de France Parkinson apporteront leur expertise et répondront aux questions du public, notamment sur l'accompagnement médical, l'importance de l'activité physique adaptée et les ressources disponibles localement. Cet événement est gratuit et ouvert à tous. ■

Engagés

face au défi mondial de l'eau



Aqualia et SEFO soutiennent l'économie circulaire et de proximité favorisant ainsi la durabilité du système.

Le groupe Aqualia, et la SEFO, sont engagés dans le développement durable par l'optimisation des ressources qui lui sont confiées.

La protection des écosystèmes, les économies d'énergie, la réduction des consommations d'eau, tels sont les objectifs et les ambitions de la SEFO.

Tous ensemble, nous réussissons.



VALLEE DE SEINE

Protoxyde d'azote : la communauté urbaine s'engage pour le recyclage des bonbonnes

Alors que l'usage détourné du « gaz hilarant » inquiète aussi bien les autorités de santé que la Préfecture des Yvelines, la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPSEO) déploie une filière de recyclage inédite afin de nettoyer l'espace public de ces contenants dangereux tout en protégeant les centres de tri contre les risques d'incendie et d'explosion.

■ MAXIME MOERLAND

Le constat est sans appel : en 2025, les services de la voirie communautaire ont ramassé près de 5 000 bonbonnes de protoxyde d'azote sur le territoire. Initialement réservé à des usages médicaux ou culinaires, ce gaz est aujourd'hui massivement consommé par les jeunes pour ses effets euphorisants. Un usage détourné qui peut entraîner de graves séquelles neurologiques : c'est d'ailleurs ce qui a motivé le Préfet des Yvelines d'en interdire la vente au grand public (voir notre édition du mercredi 4 mars).

Outre le danger de santé publique que représente le protoxyde d'azote, c'est aussi l'abandon sauvage des bouteilles en acier sur les parkings et dans les espaces verts qui pose problème. Au-delà de la pollution visuelle, ces déchets constituent une menace invisible pour le service public : jetées

par erreur dans les ordures ménagères, ces bouteilles sous pression peuvent exploser lors du traitement des déchets, provoquant des dégâts matériels majeurs et mettant en péril la sécurité des agents.

Pour répondre à ce défi, la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise a scellé un partenariat avec le syndicat Valoseine et un prestataire spécialisé. L'organisation repose sur un maillage territorial efficace.



Les bonbonnes sont trop souvent abandonnées dans les ordures ménagères ou encore sur la voie publique.

Huit centres techniques communautaires se sont en effet équipés de caisses grillagées pour centraliser les collectes effectuées par les services municipaux. Les particuliers sont également mis à contribution : ils sont invités à déposer leurs bonbonnes dans les déchèteries habilitées d'Achères, d'Aubergenville ou de Mantes-la-Jolie (Les Closeaux).

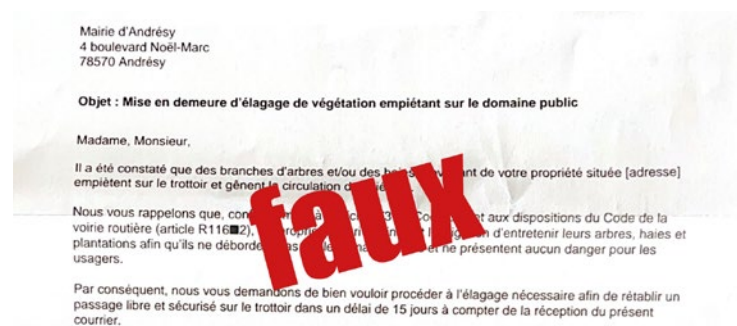
Le cycle de recyclage se veut exemplaire : les bouteilles vides sont transformées en nouveaux métaux, tandis que celles qui sont encore pleines subissent une oxydation thermique afin de détruire le gaz à effet de serre avant que l'acier ne soit réutilisé. Cet engagement technique permet ainsi de transformer un danger de salubrité publique en une ressource circulaire maîtrisée. ■

■ EN BREF

ANDRESY

Ce faux courrier a induit les habitants en erreur

Une lettre frauduleuse demandant l'élagage de la végétation circule actuellement dans la commune. La municipalité appelle les habitants à la plus grande prudence face à cette usurpation d'identité qui prend l'apparence d'une mise en demeure officielle.



La municipalité a alerté ses habitants sur les réseaux sociaux.

Les Andrésiennes et Andrésiens sont invités à redoubler de vigilance en relevant leur courrier. Un document frauduleux, signé « La mairie », est actuellement distribué dans certaines boîtes aux lettres de la commune. Cette fausse mise en demeure incite les riverains à procéder à l'élagage de branches ou de haies qui empièteraient sur le domaine public.

Plusieurs indices permettent d'identifier la supercherie : l'adresse du destinataire est souvent écrite de manière manuscrite, et le courrier

peut arborer un faux tampon « Ville d'Andrésy ». En cas de réception d'un tel pli, il est fortement recommandé de ne pas donner suite aux consignes et de contacter directement l'hôtel de ville pour signaler la fraude ou lever tout doute.

« La Ville d'Andrésy n'est pas à l'origine de ce courrier, a d'ailleurs assuré la municipalité dans un communiqué publié sur ses réseaux sociaux. Nous appelons les Andrésiennes à la plus grande vigilance face à ce type de démarche trompeuse ». ■

■ EN BREF

MANTES-LA-JOLIE

Une nouvelle unité d'accompagnement des femmes enceintes à l'hôpital François Quesnay

L'hôpital de Mantes-la-Jolie a lancé le 20 mars une unité d'accompagnement personnalisée (UAP) composée de professionnels spécialisés dans le suivi de grossesse de femmes enceintes vulnérables.

L'hôpital François-Quesnay de Mantes-la-Jolie poursuit son engagement pour la santé des

femmes. En effet, une unité d'accompagnement personnalisée (UAP) a été ouverte le 20 mars

pour les femmes en situation de vulnérabilité accouchant dans sa maternité.

Celle-ci a pu voir le jour grâce à l'Agence régionale de Santé d'Île-de-France. L'objectif est d'accompagner de façon la plus adaptée possible les patientes présentant des facteurs de fragilité souvent multiples, en raison de leur âge, revenu, éducation, couverture sociale, entourage, handicap...

L'intervention de l'UAP facilite l'adhésion de la patiente au suivi de grossesse, assure un parcours plus fluide et sécurise l'accueil de l'enfant et la sortie de la maternité avec le relais des partenaires extra-hospitaliers. Pour cela, l'équipe allie des compétences médicales, paramédicales, sociales avec des : assistantes sociales, cadres de santé, gynécologue-obstétricien, médiatrice transculturelle en santé, psychologues, sage-femmes, conseillères conjugales. ■



Cette UAP permet aux patientes présentant des facteurs de fragilité d'être mieux accompagnées.

CHANTELOUP-LES-VIGNES

Incident de cybersécurité chez La Mutuelle Familiale : ce qu'il faut savoir

Le prestataire de la mutuelle communale chantelouvaie a été victime d'une cyberattaque la semaine dernière, qui rend indisponible ses différents services.

La Mutuelle Familiale, partenaire de la mutuelle communale de Chanteloup-les-Vignes, a subi un incident de cybersécurité détecté le 17 mars dernier. Cette attaque entraîne l'indisponibilité totale des services : remboursements, tiers payant, plateforme téléphonique et espaces numériques sont actuellement suspendus.

Des experts analysent l'étendue des dégâts pour identifier si des données personnelles ont été touchées. L'organisme s'est engagé à prévenir individuellement chaque adhérent si ses informations ont été compromises.

« La Ville appelle les adhérents à la plus grande prudence, peut-on lire sur le site internet de la municipalité. En pareille circonstance, les tentatives de « phishing » (hameçonnage) peuvent augmenter. Ne communiquez jamais vos identifiants ou coordonnées ban-

caires par téléphone ou SMS. Méfiez-vous des courriels inhabituels demandant une action urgente ». La Mairie annonce suivre de près l'évolution de la situation et assure qu'elle informera les abonnés dès le rétablissement des services. ■



À l'heure où nous écrivons ces lignes, les remboursements, la plateforme téléphonique et l'application mobile sont notamment suspendus.



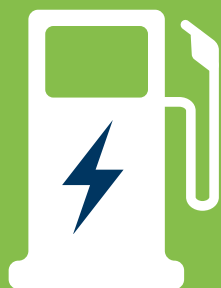
Objectif 2031 : **zéro énergie fossile**

Depuis 2014, notre démarche vers une énergie durable s'accélère avec l'ambition d'atteindre le zéro énergie fossile en 2031. Soutenue par tous nos collaborateurs, cette transition vise à rendre nos territoires plus durables en recherchant sans cesse des solutions innovantes pour une mobilité décarbonée.

Des infrastructures déployées en cohérence
pour aboutir à notre objectif

495

bornes électriques



6

stations GNV



50

cuves biocarburants



FAITS DIVERS SÉCURITÉ

■ AURELIEN BAYARD

Est-ce que cette affaire a joué dans le résultat du second tour des élections municipales ? Deux jours avant sa défaite pour reconquérir la mairie de Poissy, Karl Olive devait comparaître devant le tribunal de Paris dans le cadre d'une affaire datant du 17 décembre 2021. D'après *Le Parisien*, l'actuel député de la 12^{ème} circonscription et son chauffeur étaient accusés d'avoir causé un accident au niveau de la place de la Concorde (Paris). L'élu ayant un rendez-vous avec le président de la République, il avait alors demandé à son collaborateur de franchir un feu rouge en utilisant un gyrophare bleu deux-tons. « *Vas-y speed* » aurait ordonné l'ex-édile de la cité Saint-Louis.

Sauf qu'en faisant cela, ils ont effrayé une enseignante en scooter. La femme de 36 ans a chuté, se fracturant la malléole au passage. « *Après avoir passé le feu rouge en roulant au pas, la dame qui remontait à scooter, en interfiles n'a pas vu immédiatement mon véhicule. À ce moment-là, j'ai dû*

POISSY

Karl Olive et son chauffeur accusés d'avoir provoqué un accident à cause d'un gyrophare illégal

Alors qu'il se rendait à un rendez-vous avec Emmanuel Macron en décembre 2021, Karl Olive avait demandé à son chauffeur d'accélérer en brûlant un feu rouge. Une femme en scooter avait alors pris peur et avait chuté. Le député comparaitrait devant le tribunal de Paris le 20 mars.



La préfecture des Yvelines a indiqué que Karl Olive n'avait reçu aucune autorisation pour utiliser le gyrophare bleu.

stopper pour éviter une collision. Et cette dernière, en me voyant, a freiné et glissé » a expliqué le chauffeur à la barre, des propos rapportés par le quotidien d'informations régionales.

Par ailleurs, il y avait d'autres facteurs aggravants. Tout d'abord, Karl Olive est sorti de sa voiture sans prendre de nouvelles de la blessée. Ensuite, le gyrophare utilisé n'avait aucune raison d'être installé sur la DS Crossback appartenant à la Mairie pisciacaise. Même s'il ne s'est

pas présenté à l'audience pour cause d'échéance électorale, le député a indiqué que « *toutes les voitures des maires sont équipées d'un gyrophare depuis 1983* ». Les avocats des deux prévenus ont demandé la relaxe. En revanche, le procureur a requis une peine de six mois de prison avec sursis et une suspension du permis de conduire d'un an contre le collaborateur de « *KO* », tandis que l'élu pourrait se voir condamner à trois cents jours-amendes à dix euros. Réponse le 17 avril. ■

CONFLANS-SAINT-HONORINE

Un faux gendarme en cavale arrêté

Un homme originaire de Caudebec-lès-Elbeuf (Seine-Maritime) s'amusa à patrouiller avec une fausse voiture de police. Sauf que les vraies forces de l'ordre sont tombées sur lui et lui ont mis la main dessus 10 jours plus tard à Conflans-Sainte-Honorine.

Qui n'a jamais rêvé de conduire une voiture de police afin d'utiliser le gyrophare et d'en profiter allégrement (voir ci-dessus). C'est l'histoire d'un habitant de Caudebec-lès-Elbeuf

(Seine-Maritime) que nous relate *Le Parisien*. Le 1^{er} mars, il est au volant de sa Peugeot 308 grise sur laquelle est montée un gyrophare et une sirène deux-tons, sauf qu'il

va croiser des vrais policiers. Ils se disent qu'il y a un loup et décident de le contrôler.

Déjà condamné pour usurpation d'identité

Se sachant dans l'illégalité, le conducteur réussit à prendre la fuite en passant dans l'Eure, où il abandonne sa 308, puis dans les Yvelines. D'après le quotidien d'informations régionales, les enquêteurs trouvent à l'intérieur du véhicule une tenue de gendarme, une carte professionnelle volée à un militaire et une fausse arme de poing. Ils arrivent également à identifier le faussaire qui a déjà été condamné pour des faits d'usurpation d'identité. Il est finalement retrouvé à Conflans-Sainte-Honorine le 11 mars et placé en garde à vue. Le Caudebecais reconnaît les faits et doit ensuite répondre de ses actes devant le tribunal de Rouen deux jours plus tard.

Les juges le condamnent à huit mois de prison, auxquels s'ajoutent 8 autres issus de la révocation d'un précédent sursis. ■



Il avait tout l'attirail du faux gendarme dans sa voiture.

ROSNY-SUR-SEINE

4 voitures impliquées dans un accident sur la D113

Un accident de la circulation est survenu sur la D113 entre Mantes-la-Jolie et Rosny-sur-Seine. Quatre véhicules se sont rentrés dedans le 20 mars, ce qui a provoqué 6 blessés dont deux en urgence absolue.



C'est un violent choc arrière qui a provoqué ce carambolage.

Il y a eu du grabuge entre Rosny-sur-Seine et Mantes-la-Jolie. En effet, dans la matinée du 20 mars, quatre voitures se sont percutées sur la D113. D'après les informations de *Mantes Actu*, la violence du choc fut telle que cela a provoqué une importante mobilisation des secours. Le site internet d'informations locales indique que trois ambulances et deux équipes médicales du SMUR ont été dépêchées sur place. Les secours ont dû procé-

der à la désincarcération d'une victime, coincée dans l'une des voitures fortement endommagée. Sur les six personnes blessées, deux étaient en urgence absolue et une en urgence relative.

Par ailleurs, la D113 a été fermée durant toute la durée de l'intervention. Une enquête va être diligentée afin de connaître les circonstances exactes de cet accident et connaître l'intégralité des personnes touchées. ■

MAGNANVILLE

Des tags injurieux envers la police retrouvés à côté du lycée Senghor

4 jeunes garçons âgés de 16 à 17 ans ont été arrêtés par la police le 17 mars aux abords du lycée Senghor de Magnanville. Ils ont dessiné plusieurs tags injurieux envers les forces de l'ordre.

« *Nique les poulets (sic)* ». C'est ce qu'on a pu voir quelques jours aux abords du lycée Léopold-Sendar-Senghor de Magnanville le 17 mars. Quatre mineurs, âgés de 16 à 17 ans, se sont réunis la nuit avenue Pierre-Bérégovoy, près de l'abribus, afin de réaliser des graffitis bourrés d'obscénités (notamment des dessins de phallus et des doigts d'honneur) de couleur violette, certains s'étalant même sur plusieurs mètres. Sauf que malheureusement

pour eux, une personne a aperçu les peintres en herbe commettre leur méfait. Elle a aussitôt appelé la police municipale qui a pu appréhender les quatre garçons. La moitié est déjà connue des services judiciaires.

Le service local de la police technique s'est tout de même déplacé pour effectuer des prélèvements de peinture. Une enquête ultérieure devra préciser les rôles de chacun des mineurs. ■



En plus des insultes envers les forces de l'ordre, il y avait également des dessins de phallus.

CHEVREUSE

Toujours éprise de son curé, elle finit enfin en prison

Depuis plusieurs années, une femme harcelait le curé de Chevreuse. Condamnée en 2025 à 12 mois de prison avec sursis, elle n'a pas respecté ses engagements. La quadragénaire est désormais incarcérée à Fresnes (Val-de-Marne).

Mars 2025. Une paroissienne originaire de Saint-Germain-en-Laye passe devant le tribunal de Versailles. Et pour cause, elle mène la vie dure à un homme d'Église. Depuis des mois, la quadragénaire ne cesse de lui écrire des mots d'amour et de traverser les Yvelines juste pour assister à ses cérémonies se trouvant à Chevreuse. Le curé, ayant seulement juré fidélité à Dieu, l'éconduit perpétuellement, mais cela ne calme pas les ardeurs de la Saint-germanoïse. Comme le rapporte 78Actu, il a donc dû porter plainte pour que son calvaire cesse.

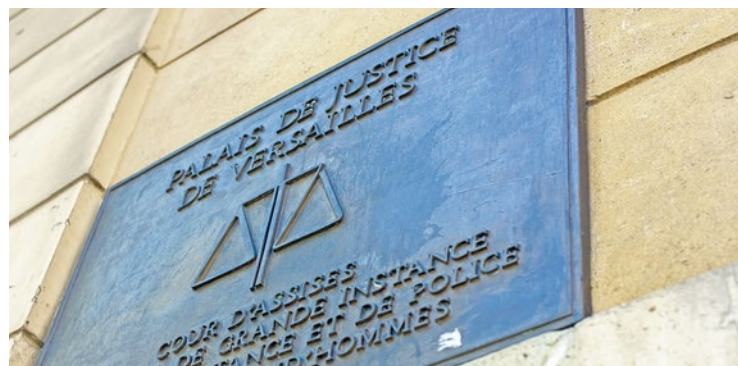
Durant son procès, la femme a l'air d'être passée à autre chose. « Mes sentiments étaient purs mais c'est terminé » avait-elle affirmé à la barre. Cependant, avouer ses péchés lui avait tout de même rapporté une peine de douze mois de prison avec sursis simple, assortie d'une interdiction de contact. Sauf que 9 mois plus tard, la voilà de nouveau

insistante. Certes moins crue – elle avait auparavant laissé une illustration érotique dans les affaires du curé – mais ne comprenant toujours pas qu'un non est un non.

Devant cette histoire d'amour à sens unique, le tribunal était resté plutôt clément. D'après le site internet d'informations locales, les juges l'avaient condamnée à nouveau en décembre à 12 mois de prison, le sursis simple passant en probatoire avec mise à l'épreuve

de 2 ans. Cela signifie qu'un nouvel écart pouvait l'envoyer entre quatre murs. Et ce qui devait arriver arriva.

La semaine dernière, celle qu'on peut désormais surnommer « la folle du curé » a encore une fois envoyé des lettres. Résultat des courses, le tribunal judiciaire de Versailles a révoqué son sursis probatoire le 17 mars. 78Actu indique qu'elle dort depuis à la prison de Fresnes, dans le Val-de-Marne, car l'établissement dispose d'une unité médico-psychologique, ce qui n'est pas le cas de la prison pour femmes de Versailles. Preuve de sa névrose, la quarantenaire avait aussi envoyé des courriers à la rédaction de 78Actu indiquant que « l'amour a ses raisons ». Il semble donc que le curé n'en ait pas fini avec sa paroissienne. L'enfer est pavé de bonnes intentions... ■



Deux fois de suite elle n'a pas respecté l'interdiction de contact.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Un poids lourd renverse mortellement un policier à moto

Le 18 mars aux alentours de 6h30, un poids lourd a percuté sur la RN184 au niveau de Saint-Germain-en-Laye un policier à moto qui était en train de rentrer de son service. Il n'a pas survécu à la violence du choc.



L'accident est survenu à l'angle de la route des Princes et de la rue Pereire.

Nouveau drame sur les routes yvelinoises. Comme le rapporte 78Actu, un policier de 37 ans à moto a été tué par le conducteur d'un poids lourd le matin du 18 mars. Le membre des forces de l'ordre était en train de rentrer chez lui lorsque l'accident est survenu sur la RN 184 en direction de Conflans-Sainte-Honorine, au niveau de Saint-Germain-en-Laye. Pour le moment, on ignore encore comment le deux-roues et le camion sont rentrés face-à-

face. Le site internet d'informations locales révèle qu'une dizaine de sapeur-pompier et deux ambulances se sont déplacées pour porter secours au policier. Déjà en arrêt cardiorespiratoire à leur arrivée, il n'a malheureusement pu être sauvé malgré plusieurs minutes de massage cardiaque. La veille, un autre motard a eu un accident à Montigny-le-Bretonneux. Bien qu'envoyé dans un hôpital en « urgence absolue », il serait sorti d'affaire. ■

NOUVEAU À MANTES-LA-VILLE

PASSEZ ENFIN DE LOCATAIRE À PROPRIÉTAIRE !

VOTRE 2 PIÈCES
à partir de
653,27 €⁽¹⁾
par mois

ESPACE DE VENTE
116 bis, av. Jean Jaurès
à Mantes-la-Ville

Appartements neufs
du 2 au 5 pièces, à 5 min* de la gare

nexity.fr | **01 73 604 603**

Prix d'un appel local

En co-promotion

nexity



* Source : Google Maps. Temps et distance donnés à titre indicatif. (1) Exemple d'un financement pour une opération d'acquisition de résidence principale sur un appartement 2 pièces lot 2103 dans la résidence Opaline à Mantes-la-Ville (78), d'un montant de 182 000 € avec 20 000 € d'apport (hors frais de notaire et de prêt), par un couple, primo accédant sans personne à charge, dont le revenu fiscal de référence en 2024 était de 23 000 €, bénéficiant d'un PTZ*. Voir le détail du financement dans notre espace de vente. NEXITY GRAND PARIS - RCS Nanterre 334 850 690 - 2 rue Olympe de Gouges - CS 90062 - 92665 Asnières-sur-Seine Cedex. Architecte : UZD. Perspectives : La Fabrique à Perspectives et Vision Studio. Conception : AGENCIE JPLA - 03/2026

SPORT

■ MAXIME MOERLAND

FOOTBALL

R1 : Le FC Mantois poursuit sa chute... pendant que l'OFC Les Mureaux remonte

Suite à son match nul et vierge de samedi face à l'Entente Sannois Saint-Gratien, le FC Mantois redescend à la cinquième place. Les Muriautins, eux, sont huitièmes après leur victoire face au Plessis-Robinson.



Les deux clubs du nord des Yvelines connaissent une saison quelque peu mouvementée.

Derrière, le FC Mantois accuse désormais 4 points de retard sur la première place, alors que son adversaire du week-end pointe aussi le bout de son nez, tout juste un point derrière.

Les Muriautins, justement, ne sont plus très loin non plus. Bien que largués en début de saison, ils ont su inverser la dynamique pour, petit-à-petit, grappiller des points pour remonter, aujourd'hui,

à cinq points des Mantais avec une huitième place encourageante. Leur troisième victoire de rang, acquise à domicile le vendredi 20 mars face au Plessis-Robinson (1-0), confirme cette belle tendance. Celle-ci se poursuivra-t-elle ce week-end sur la pelouse de l'Entente Sannois Saint-Gratien ? En tout cas, cela rendrait un beau service au FC Mantois qui, lui, défiera l'US Saint-Denis sur son terrain. ■

seconde phase de championnat, et ce quelques jours à peine après une autre défaite, déjà, face à Lyon (94-85).

Un deuxième quart-temps difficile

Pourtant dans le coup dans le premier quart-temps, les Pisciacais ont tout simplement explosé en plein vol lors de la deuxième période, durant laquelle ils ont encaissé 36 points contre seulement 14 inscrits. Ce retard, ils ne l'ont jamais rattrapé, et ce malgré un bon troisième quart-temps durant lequel ils ont fait jeu égal avec les visiteurs.

À l'arrivée, c'est une défaite 76-102 pour les Pisciacais qui, après 15 journées, pointent à la onzième place de la poule B de NM1, avec 21 points. Il faudra relever la tête très vite, avec un déplacement sur le parquet du Saint Chamond Andrézieux Bouthéon Basket ce jeudi 26 mars. ■



Les 23 points de Dion Wright ont fait très mal aux Pisciacais vendredi dernier.

BASKET-BALL

NM1 : Poissy n'a pas fait le poids face au Pays-Salonnais

Les Jaunes et Bleus n'ont pas fait illusion samedi dernier lors de la réception du Pays-Salonnais Basket (76-103). Ils pointent désormais à la 11^{ème} place de la poule B du championnat de NM1.

L'embellie semble bel et bien être de l'histoire ancienne. Le Poissy Basket a essuyé une lourde défaite

sur son parquet du complexe sportif Marcel Cerdan à l'occasion de sa quatrième rencontre de la

FOOTBALL

Les jeunes de ces clubs amateurs vont découvrir le campus PSG

Le Paris Saint-Germain a annoncé les clubs participant au Club Tour SNIPEs, qui permettra à 2 000 jeunes licenciés de profiter d'une immersion totale dans l'univers du club de la capitale.

34 clubs amateurs franciliens ont été sélectionnés pour participer à la sixième édition du Club Tour Snipes du Paris Saint-Germain. Les quelques 2000 jeunes licenciés de ces clubs vont ainsi pouvoir profiter de sessions d'entraînements « comme les pros » lors des vacances de printemps, ou encore participer à la Coupe du Club, un tournoi organisé au centre d'entraînement du PSG à Poissy. D'ailleurs, parmi les clubs sélectionnés, on en compte

six venus des Yvelines : l'US Carrières-sur-Seine, l'US Hardricourt, Le Vésinet SCI, le FC Poissy, le CS Rosny Foot et enfin le FC Villennes Orgeval. Les représentants des clubs sélectionnés ont pu profiter d'une soirée lancement organisée en grande pompe le lundi 23 mars au Parc des Princes. « Le Paris Saint-Germain est fier de poursuivre son engagement envers la jeunesse et le football amateur », souligne le club parisien. ■



Six clubs yvelinois vont pouvoir profiter de ces animations organisées par le PSG.

VOLLEY-BALL

Elite : Coup d'arrêt pour le CAJVB

Les Corsaires ont été sèchement battus par le Loisirs Inter Sport Saint-Pierre (3-0), samedi dernier pour le compte de la 20^{ème} journée de championnat Elite.



Le CAJVB compte 37 points après 20 journées de championnat.

C'est ce qu'on appelle un violent retour sur terre. Les joueurs de l'Entente Conflans-Andrézy-Jouy, qui collectionnaient les victoires chaque semaine, ont été ramenés à la réalité par ceux du Loisirs Inter Sport Saint-Pierre, le samedi 21 mars.

Le score sans appel de 3 sets à 0 pourrait laisser penser à une correction en bonne et due forme. Mais les Corsaires se sont pourtant bel et bien battus. Après une entame autoritaire des locaux

(25-20), les deux équipes se sont livrées une âpre bataille lors de la troisième manche : alors qu'elles se répondaient coup pour coup, Saint-Pierre a fini par s'adjuger ce deuxième set... sur le score de 41 à 39. Dos au mur, les Yvelinois ont tout donné lors de la troisième manche, mais ce ne fut malheureusement pas suffisant. Défaits 32-30 dans cet ultime set, ils s'inclinent pour la première fois de l'année 2026, mais restent solidement ancrés à leur 4^{ème} place. ■

Votre futur logement à Mantes-La-Jolie

Appartements
à louer
du T2 au T4

Aux portes de Paris et de la Normandie Résidence Charles Peguy - Rue Edith Piaf - 248 av de la Grande Halle

Ces logements **modernes et lumineux**, dotés de **prestations de qualité**, offrent un cadre de vie agréable.

Pour votre confort et votre sécurité, sont à votre disposition :

- **Un Résid'Manager sur place**
- **Un Service client joignable par téléphone**
- **Un Service d'astreintes 7 jours sur 7**

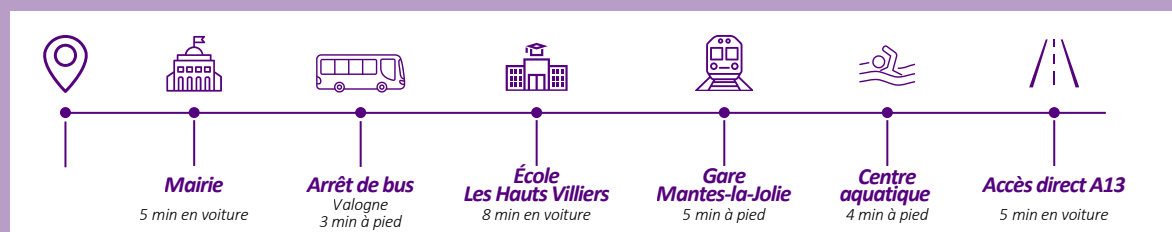
Chaque appartement bénéficie d'**un balcon** ou d'**une terrasse**.

Votre futur loyer

	T2	T3	T4
SURFACE HABITABLE MOYENNE	43 m ²	67 m ²	85 m ²
LOYER MOYEN CHARGES COMPRISES	685,37 €	932,96 €	1 189,80 €

Les dossiers sont soumis à des conditions d'attribution.

A proximité de votre logement...



Scannez-moi pour plus d'informations



06 70 96 73 21



www.lesresidences.fr



candidatures.mantes@lesresidences.fr



Un bailleur engagé
pour le bien-être des habitants

CULTURE
LOISIRS

■ LA REDACTION

« Rendre la musique classique accessible au plus grand nombre » et « offrir aux habitants des moments culturels de qualité ». Comme le souligne Pascal Collado, maire de Vernouillet, cette cinquième édition du festival *Musiklassik* confirme l'engagement de la municipalité à faire vivre la culture locale en offrant des moments musicaux rassembleurs : l'ensemble des rendez-vous sera proposé en entrée libre les vendredi 27, samedi 28 et dimanche 29 mars, permettant ainsi une découverte sans barrière des grandes œuvres du patrimoine musical pour toutes les générations.

Le coup d'envoi sera donné le vendredi à 20h30 au sein de l'église Saint-Étienne. Ce premier concert mettra en scène un duo de musique de chambre composé de la hautboïste Marika Lombardi et du violoncelliste Igor Kiritchenko. Leur performance explorera les sonorités de leurs instruments à travers un répertoire s'étendant de l'époque baroque aux compositions contemporaines.

VERNOUILLET

Une programmation gratuite et accessible à tous pour la 5^{ème} édition du festival *Musiklassik*

Du 27 au 29 mars, la commune de Vernouillet accueille une série de concerts et d'animations entièrement gratuits dans différents lieux de la commune.

■ MAXIME MOERLAND



L'Église Saint-Étienne accueillera le premier concert de cette édition, le vendredi 27 mars au soir.

Le samedi 28 mars, la programmation se déplacera à l'espace Amandier dès 20h30 pour une soirée intitulée « Mozart, Vivaldi... et nous ! ». Le chœur Musiques en Val de Seine y proposera un voyage lyrique mêlant la clarté de Mozart à l'élan de Vivaldi, avec des œuvres de Paganini et Wieniawski faisant la part belle au violon. Le concert se conclura par le *Gloria*, une œuvre de ferveur invitant au partage entre les interprètes et l'auditoire.

La journée de clôture, le dimanche 29 mars, s'adressera d'abord aux plus jeunes avec deux séances de

l'opéra « *Au Jardin de Papagena* » à 10h et 11h à la salle Florentine-Enault. Ce spectacle de la Compagnie Ostara, adapté aux enfants de 0 à 3 ans, nécessite une inscription préalable auprès de la bibliothèque municipale. Enfin, le festival s'achèvera à 17h30 à l'Amandier avec « *Carmen et les sortilèges* » par le GPS Orchestra. Ce concert rendra hommage aux grandes figures de la musique française en célébrant les 150 ans de Carmen de Bizet ainsi que les mémoires de Ravel, Fauré et Satie, avec le concours d'une soliste invitée de la Maîtrise de l'Orchestre de Paris. ■

matiques. Ce projet rassemble les élèves et les professeurs du Conservatoire de Limay ainsi que ceux du Conservatoire Quincy Jones.

La journée du samedi 4 avril se concentre sur la dimension collaborative du clavier : à partir de 16h, puis à 17h, des concerts à plusieurs mains et sur plusieurs pianos attendront le public. À 18h30, les grands élèves prendront le relais pour un programme spécifiquement écrit pour deux pianos. Le dimanche 5 avril, l'approche se veut plus ouverte. Dès 15h, Dorian Perotin, professeur de piano jazz au Conservatoire de Limay, animera un atelier consacré à l'improvisation. Enfin, à 16h30, un concert dédié à la musique minimaliste clôturera ce week-end thématique. L'ensemble de ces prestations se déroule à la salle Maurice Quettier, située rue des Moussets. L'entrée est gratuite et accessible à tous les publics, mais une réservation préalable reste nécessaire pour accéder aux différents rendez-vous de la programmation. ■

MANTES-LA-VILLE

Les fêtes bretonnes s'invitent à l'espace Jacques Brel

La soirée *Fest Noz*, avec trois groupes à l'affiche, se tiendra ce samedi 28 mars dans la salle mantevilloise, avec un coup d'envoi prévu à 20h.

L'Espace culturel Jacques Brel de Mantes-la-Ville s'apprête à vibrer aux sons de la Bretagne ce samedi 28 mars. Le *Fest-Noz* invite petits et grands à partager des danses collectives dans une ambiance chaleureuse, à partir de 20h : trois formations majeures se succéderont sur scène pour animer la soirée. Erwan Hamon et Janick Martin apporteront une touche d'élégance avec leur duo accordéon-bombarde, suivis par l'énergie communicative des sept musiciens de Kazdall. Le groupe

Digresk clôturera l'événement avec son style inattendu, mêlant musiques traditionnelles, rock, électro et hip-hop.

Pour parfaire l'expérience, une buvette et un service de restauration seront disponibles sur place. Accessible à tous, la manifestation propose une grille tarifaire allant de 5 euros pour les mineurs à 10 euros en plein tarif, avec des tarifs préférentiels pour les abonnés (6 euros) et les réductions habituelles (7 euros). ■



Pour prendre vos billets, rendez-vous sur billetterie-manteslaville.mapado.com.

POISSY

Les artistes en herbe invités à dessiner leur patrimoine

Le Conseil municipal junior (CMJ) de Poissy lance un défi créatif aux enfants de la cité Saint Louis : du 28 mars au 11 avril, un concours de dessin, qui s'inscrit dans la dynamique de la jeunesse et des sports, invite les jeunes Piscicais à poser un regard artistique sur leur environnement quotidien. Le thème retenu pour cette édition met à l'honneur les monuments emblématiques de la ville, de la Collégiale au célèbre Vieux-Pont.

Ouvert à différentes tranches d'âge, le concours récompensera trois catégories de lauréats, permettant ainsi aux élèves de primaire comme aux plus grands de s'exprimer. C'est une occasion idéale pour valoriser le talent des écoliers tout en renforçant leur lien avec l'histoire locale. Les participants sont invités à consulter les modalités de dépôt sur le site officiel de la mairie (ville-poissy.fr) pour tenter de remporter l'un des prix mis en jeu par les élus juniors. ■

POISSY

Une épopée d'ombres et de musique au Théâtre de Poissy

Le samedi 28 mars à 17h, le Théâtre de Poissy propose une parenthèse enchantée avec le spectacle « *La Renverse* ». Cette création de la compagnie Les Ombres Portées revisite l'art du théâtre d'ombres pour livrer une grande aventure maritime : le récit suit un gardien de phare solitaire qui, après la découverte d'un mystérieux journal

de bord, se lance à la recherche d'un navire en perdition. Porté par une musique jouée en direct (clarinette, accordéon et percussions), ce voyage visuel d'une heure est pensé pour toute la famille dès 7 ans. Les tarifs vont de 7 euros à 15 euros. Les réservations sont d'ores et déjà ouvertes auprès de la billetterie du théâtre (theatre-poissy.fr). ■

LIMAY

Le piano à la fête du 3 au 8 avril

Les amateurs de piano du Mantois ont rendez-vous à Limay le week-end prochain pour « *La Fête des doigts* », avec 5 concerts organisés à la salle Maurice Quettier.

Le premier week-end d'avril, la Ville de Limay invite les mélomanes et les curieux à découvrir le piano sous un jour différent à l'occasion de la « *Fête des doigts* ». Pro-

grammé les samedi 4 et dimanche 5 avril, cet événement sort l'instrument de son cadre habituel pour l'explorer à travers des formations collectives et des répertoires thé-



Un moment musical sera également proposé à la RPA Jeanne Belfort le vendredi 3 avril.

JEUX

SUDOKU : niveau facile

2	4	1		5				
					4	2		8
7			9	3		5	1	4
6	2	4	1	8		9		7
		9	4	2	6			3
	8	3		9			6	
	5	6		7			3	9
			5		8	7		1
	1	7	3	4	9		2	5

4			5			8	6	9
8	3	6	2			7	5	
5	9		8	6			4	
7	2		3		9	6	8	4
6	8		7			3		5
		3			6			2
			9					
2	7	9	1	4			3	6
3		8	6	2		9	1	

	8	1	2	4		3		
	3	6	1		7	4	5	
7						8		
6	2	5		1			8	3
	7	3	5	2				
		4	3	7			2	5
	5		7			1	9	8
	6	8		5	1			
3	1		9	2	5	6	4	

SUDOKU : niveau moyen

		9	2		1		6	7
		6	3				4	
2			7	9		8	3	
							8	3
8	6				9			
		2		3	8		5	
5	2	1	4					8
6							7	
	4		8	3				2

			6			3		
2				9	4		5	
4		3	7	2	8	6		
		9	6		4	1		
1	3			7		4		
	4			1			8	
5				2			4	
3		4		8	6			9
7	9		5	4			6	

	6		1		2	8	4	7
	4		7		6			
7	9		8				5	1
						1		2
			6					
3	5	9		1	7	4	8	6
		6	4				3	
9		8		7	1	2	6	4
				8				9

SUDOKU : niveau difficile

		9				1		
	6	3			8	4	7	
8					9	5		
				1				
9		5						
				5		9	4	6
3							1	
				4			8	
6					1		7	4

							3	
7		3			8			
				6	3	2		1
				8			9	
	9					2		
1	4			9			5	
5								
	3		5			7	1	9
4		9		8			5	

			4	2				3
								2
1	2							8
7		8			2			4
				7				
2			9				3	8
5		4						6
					4	8		2
3			6		7			9

Les solutions de La Gazette en Yvelines n°476 du 18 mars 2026 :

niveau facile

9	2	1	6	5	4	3	8	7
7	4	6	8	3	1	2	9	5
3	5	8	2	9	7	4	6	1
8	3	7	5	6	2	1	4	9
1	9	5	4	7	8	6	2	3
2	6	4	3	1	9	5	7	8
6	7	2	1	8	3	9	5	4
5	1	9	7	4	6	8	3	2
4	8	3	9	2	5	7	1	6

6	7	5	1	4	8	2	3	9
4	3	9	5	7	2	6	1	8
2	1	8	6	3	9	5	7	4
9	5	6	7	8	1	4	2	3
8	2	1	3	9	4	7	6	5
7	4	3	2	6	5	8	9	1
5	8	2	9	1	6	3	4	7
3	9	4	8	2	7	1	5	6
1	6	7	4	5	3	9	8	2

8	4	5	2	9	3	7	1	6
7	6	2	8	5	1	9	4	3
3	9	1	7	6	4	5	8	2
2	7	4	9	1	5	3	6	8
6	3	8	4	7	2	1	9	5
1	5	9	3	8	6	4	2	7
4	1	7	5	2	8	6	3	9
9	2	3	6	4	7	8	5	1
5	8	6	1	3	9	2	7	4

niveau moyen

6	2	9	1	8	7	3	4	5
4	8	5	2	9	3	1	7	6
3	7	1	5	6	4	2	9	8
5	4	7	3	1	8	6	2	9
2	9	8	7	4	6	5	3	1
1	3	6	9	2	5	4	8	7
8	1	2	4	5	9	7	6	3
9	5	3	6	7	2	8	1	4
7	6	4	8	3	1	9	5	2

3	1	6	9	7	4	2	8	5
5	2	8	1	6	3	7	9	4
9	7	4	5	8	2	3	1	6
6	3	7	4	9	8	5	2	1
4	8	2	7	1	5	6	3	9
1	5	9	3	2	6	4	7	8
2	4	3	8	5	9	1	6	7
8	6	1	2	4	7	9	5	3
7	9	5	6	3	1	8	4	2

5	6	3	9	1	8	4	2	7
7	4	2	3	5	6	8	9	1
8	9	1	4	2	7	3	5	6
2	5	6	1	3	9	7	4	8
4	8	9	7	6	2	5	1	3
3	1	7	8	4	5	9	6	2
1	7	8	6	9	4	2	3	5
9	3	5	2	8	1	6	7	4
6	2	4	5	7	3	1	8	9

niveau difficile

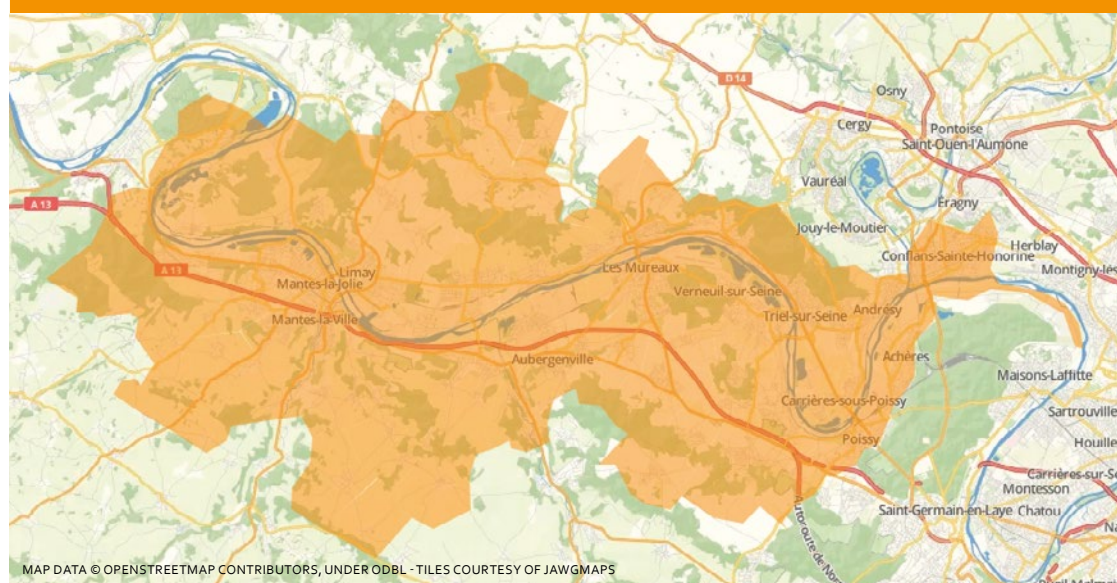
4	6	9	7	1	8	3	2	5
5	3	8	2	4	9	1	7	6
2	7	1	6	3	5	9	4	8
6	9	4	5	7	3	8	1	2
8	5	2	9	6	1	7	3	4
7	1	3	8	2	4	5	6	9
3	2	5	1	8	6	4	9	7
9	4	7	3	5	2	6	8	1
1	8	6	4	9	7	2	5	3

7	4	9	1	8	3	6	2	5
2	3	8	6	5	7	9	4	1
5	6	1	9	4	2	7	3	8
8	7	6	2	3	9	5	1	4
1	5	4	7	6	8	2	9	3
9	2	3	5	1	4	8	7	6
4	8	7	3	9	5	1	6	2
3	1	2	8	7	6	4	5	9
6	9	5	4	2	1	3	8	7

6	4	9	3	5	2	1	8	7
8	3	2	1	7	6	9	4	5
5	7	1	9	8	4	3	2	6
2	5	4	6	1	8	7	3	9
9	6	3	4	2	7	5	1	8
1	8	7	5	9	3	4	6	2
7	2	5	8	3	1	6	9	4
4	1	8	7	6	9	2	5	3
3	9	6	2	4	5	8	7	1

Ces grilles Sudoku vous sont proposées grâce à Thibaut Bernard, auteur du logiciel gratuit et libre de diffusion du site internet alphaquark.com.

La Gazette en Yvelines



L'actualité locale de la
vallée de Seine, de Rosny-
sur-Seine à Achères en
passant par chez vous !

Vous avez une information à nous
transmettre ?

Un événement à annoncer ?

Des précisions à nous apporter ?

Un commentaire à faire ?

Contactez la rédaction !

redaction@lagazette-yvelines.fr

9, rue des Valmonts 78711 Mantes-la-Ville
Tél. 01 75 74 52 70 - lagazette-yvelines.fr

■ Directeur de la publication, éditeur, rédacteur en chef : Lahbib Eddouidi - le@lagazette-yvelines.fr ■ Rédacteur en chef adjoint, Actualités, Sport, culture : Maxime Moerland - maxime.moerland@lagazette-yvelines.com ■ Actualités, faits divers, culture : Aurélien Bayard - aurelien.bayard@lagazette-yvelines.com ■ Publicité : Lahbib Eddouidi - le@lagazette-yvelines.fr ■ Mise en page : Lucas Barbara - maquette@lagazette-yvelines.fr ■ Imprimeur : Paris Offset Print - 30, rue Raspail 93120 La Courneuve

ISSN : 2678-7725 - Dépôt légal : 3-2026 - 60 000 exemplaires
Edité par La Gazette du Mantois, société par actions simplifiée.
Adresse : 9, rue des Valmonts 78711 Mantes-la-Ville

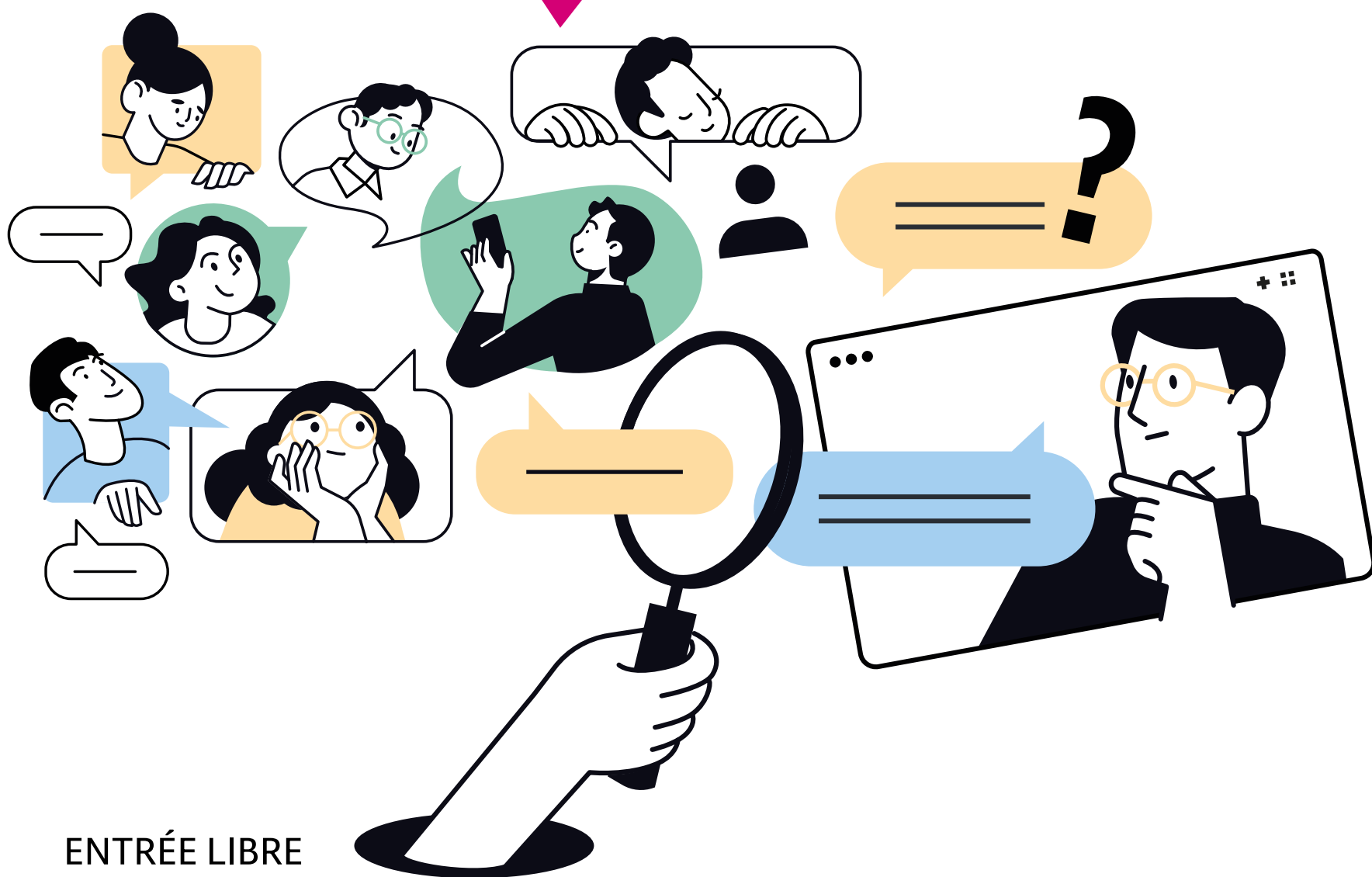
PARLONS DE L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE.

Les rendez-vous du dialogue citoyen.

19h

2 avril 2026

à Verneuil-sur-Seine



ENTRÉE LIBRE



Salon de l'Étrier
78480 Verneuil-sur-Seine



Yvelines
Le Département